

L'an deux-mille vingt, le douze février à 18h00, s'est réuni en séance publique, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte Artois Valorisation, sous la Présidence de Monsieur Thierry SPAS.

Présents : Ernest Auchart, Damien Bricout, Alain Cayet, Daniel Damart, Jean-Claude Desailly, Michel Dollet, Sylvie Gorin, Christiaen Hémar, Nicolas Kusmierk, Jacques Labalette, Louis Lambert, Emmanuelle Lapouille-Flajolet, Jean-Claude Levis, Michel Mathissart, Marie-Françoise Montel, Gérard Nicolle, Jacques Patris, Jean-Pierre Puchois, Reynald Roche, Michel Seroux, Richard Skowron, Maurice Soyez, Daniel Tabary.

Excusés : Jean-Pierre Bavière (pouvoir à Michel Mathissart), Bernard Bronniart, Betty Contart (pouvoir à Jacques Labalette), Jean-Jacques Cotel, Nicolas Desfachelles (pouvoir à Nicolas Kusmierk), Dominique Deleplace (pouvoir à Christiaen Hemar), Marc Desramaut, Gérard Dué, Éric Dufлот, Marylène Fatien (pouvoir à Thierry Spas), Michel Flahaut, Raymond Kretowicz, Philippe Mastin (pouvoir à Jean-Claude Levis), Alain Prévost, Vincent Théry, Alain Van Ghelder, Philippe Viard.

Ordre du Jour

I. Approbation du compte rendu de la séance du mercredi 11 décembre 2019

II. Projets de délibérations

Pôle Ressources – Comptabilité / Finances

- 2020-02-01 Approbation du compte de gestion 2019
- 2020-02-02 Compte administratif 2019
- 2020-02-03 Affectation des résultats de l'exercice 2019
- 2020-02-04 Budget Primitif 2020
- 2020-02-05 Tarifs 2020
- 2020-02-06 Frais de représentation du Directeur Général des Services

Pôle Ressources – Ressources Humaines

- 2020-02-07 Tableau des effectifs 2019
- 2020-02-08 COS CUA / SMAV - Convention d'objectifs et de moyens 2019
- 2020-02-09 Prise en charge de frais d'obsèques et versement anticipé d'un capital décès

Pôle Ressources – Affaires Juridiques

- 2020-02-10 Renouvellement de la convention avec l'éco-organisme Eco-TLC

III. Questions diverses

Monsieur Thierry SPAS :

Le quorum étant réuni, je vous propose tout d'abord de désigner comme secrétaire de séance Monsieur Daniel DAMART.

Au niveau des pouvoirs, nous avons :

Conseiller excusé	Conseiller bénéficiaire du pouvoir
Jean-Pierre BAVIERE	Michel MATHISSART
Betty CONTART	Jacques LABALETTE
Nicolas DESFACHELLE	Nicolas KUSMIEREK
Dominique DELEPLACE	Christiaan HEMAR
Marylène FATIEN	Thierry SPAS
Philippe MASTIN	Jean-Claude LEVIS

I. Approbation du compte rendu de la séance du mercredi 11 décembre 2019

Monsieur Thierry SPAS : Approbation du compte rendu de la séance du 11 décembre 2019, pour rappel le secrétaire de séance était M Richard SKOWRON.
Avez-vous des remarques particulières ?

Aucune. Nous pouvons considérer qu'il est adopté.
Je vous remercie.

II. Projets de délibérations

- 2020-02-01 Approbation du compte de gestion 2019
- 2020-02-02 Compte administratif 2019
- 2020-02-03 Affectation des résultats de l'exercice 2019

Monsieur Thierry SPAS : Les délibérations une, deux et trois concernent l'approbation du compte de gestion du comptable public, le compte administratif 2019, l'affectation des résultats de l'exercice 2019.
Je donne la parole à Michel SEROUX, vice-président en charge des ressources.

Monsieur Michel SEROUX : D'abord je vous propose d'aborder de façon groupée les délibérations 1 et 3. Concernant la délibération numéro 1, l'approbation du compte de gestion 2019 je rappelle qu'avant le 1er juin qui suit la clôture de l'exercice le receveur établit un compte de gestion par budget voté, budget principal et budget annexe.

Le compte de gestion doit retracer les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif et bien évidemment les résultats du compte de gestion sont conformes à ceux du compte administratif 2019 qui feront l'objet de la 2^e délibération pour notre budget.

La délibération numéro 3 porte sur l'affectation des résultats. Vous avez sur votre table un tableau reprenant les chiffres des différents comptes administratifs. Les tableaux s'organisent ainsi : la première colonne reprend les résultats du compte administratif 2017, la deuxième reprend le compte administratif 2018, ensuite la troisième qui reprend le résultat du compte administratif 2019 et dans la 4^e colonne le taux d'évolution entre 2018 et 2019. La cinquième colonne reprend l'impact des régularisations de TVA sur les dépenses de fonctionnement de 2019 Enfin la 6^e colonne indique le budget primitif 2020.

Au niveau des dépenses de fonctionnement le taux d'exécution est de 89 % avec une augmentation de plus de 11 % des dépenses de fonctionnement.

Vous verrez quelles en sont les raisons à la fin. C'est lié essentiellement à la mise à jour de nos questions de TVA.

Au niveau des recettes de fonctionnement on a également calculé le taux d'exécution qui est de plus de 89 %. Une légère hausse des recettes de fonctionnement liée à la régularisation de TVA qui atténue la baisse sensible des reprises matières avec une baisse des prix.

Sur les dépenses d'investissement un taux d'exécution de 70 % par rapport au prévisionnel.

Ce taux plus léger et dû à un report de travaux notamment sur les sites de Fleming et de Bertincourt.

Pour Fleming ce report est dû à un changement de programme et pour Bertincourt à des aléas climatiques.

Sur les recettes d'investissement un taux d'un peu plus de 72 %.

Le résultat global cumulé s'établit à 3 049 592.58 €.

C'est le résultat de 2019 plus les résultats du compte administratif 2018.

On a donc une diminution de notre excédent cumulé mais on maintient un résultat de clôture élevé.

On a fait un zoom sur les recettes de fonctionnement et sur les dépenses.

Sur les recettes, le fait notable est la chute continue des reprises matières des prix des reprises matières dans un contexte planétaire. Nous avons anticipé une baisse mais elle est plus forte. Heureusement grâce à nos efforts nous avons su maintenir un niveau de financement de la part de nos éco-organismes. Sur les dépenses de fonctionnement on a une hausse de plus de 24 % qui s'explique essentiellement par la régularisation de la TVA. Nous avons dû poursuivre la régularisation de la TVA qui a fortement impacté les dépenses à ce niveau. Sur le personnel en 012 nous passons de 11 669 000 € à 11 461 000 €. Cette légère baisse est à souligner notamment avec un taux d'absentéisme qui est resté fort. Nous avons également des agents que nous avons dû refinancer du fait du passage en longue maladie. Un autre phénomène : quelques départs volontaires que nous ne pouvions anticiper.

Au niveau des frais financiers nous sommes sur les emprunts. En 2019 nous avons remboursé plus de 2 millions d'euros de capital donc une légère baisse par rapport à 2018. On a un désendettement et une situation qui s'améliore. On n'a pas de produit à risque au SMAV. Nous avons fait un emprunt en 2019 pour financer la déchetterie de Bertincourt.

Sur les résultats d'exécution 2018 : le résultat est positif de 390 834,58 € composé d'un déficit de fonctionnement de 282 000 € et un excédent d'investissement de 673 000 €.

Sur les résultats de clôture il s'établit à 3 112 575 €, il est clôturé avec un résultat positif à 3 000 000 € avec un déficit d'investissement de 623 000 € largement couvert par l'excédent de fonctionnement de plus de 3.7 M€.

Pour 2020 la régularisation des écritures budgétaire de TVA pour un montant de 1 683 000 € qui font suite aux admissions partielles en 2018 que nous retrouvons dans le budget primitif. Cela veut dire que nous allons déjà absorber 1.6 M€ sur ce résultat de clôture de 3 M€ pour régulariser notre état de TVA. On peut dire qu'à partir de 2020 nous n'aurons plus de risques liés à la TVA. Il a fallu 5 ans pour y parvenir. Voilà mes chers collègues en quelques lignes la présentation de ces trois délibérations.

Monsieur Thierry SPAS : *On va passer au vote. En ce qui concerne l'approbation du compte de gestion, pas d'objection ? Je vous remercie.*

Monsieur Thierry SPAS se retire de l'assemblée pour laisser place au vote du compte administratif.

Monsieur Michel SEROUX :

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je considère que le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Thierry SPAS : *En ce qui concerne l'approbation de l'affectation des résultats, pas d'objection ? Je vous remercie.*

➤ 2020-02-04 Budget Primitif 2020

Monsieur Thierry SPAS : donne la parole à Michel SEROUX.

Monsieur Michel SEROUX :

Le budget est voté à l'équilibre comme le veulent les règles budgétaires autant en section d'investissement qu'en fonctionnement. Le budget 2020 est un budget raisonné qui a été monté conformément aux orientations qui ont été présentées lors du débat d'orientation budgétaire. A part le tarif à l'habitant pour la Communauté de Communes des campagnes de l'Artois qui a augmenté d'un euro à la suite de la signature de deux conventions afin de permettre à nos habitants de pouvoir profiter de déchetteries extérieures au territoire du SMAV.

À savoir les déchetteries de Pas-en-Artois et de Saint-Po-sur-Ternoisel. Les tarifs pratiqués à nos membres n'ont pas évolué que cela soit la cotisation à l'habitant ou à la tonne. Les tarifs pour le ramassage et le traitement des déchets des professionnels ont augmenté de moins de 5 % conformément au contrat signé. Nous rappelons qu'en 2019 aucune augmentation n'avait été appliquée alors que les contrats le permettaient. De même l'impact de l'inflation environ 1,1 % est supportée à 100 % par le SMAV et non par ses clients ou membres. Il faut rappeler également le contexte particulier de reprise des matières avec une forte chute des cours des matières où le SMAV n'est pas un acteur mais subit les évolutions. Malgré ces baisses de revenus, le SMAV reste un acteur fort du territoire avec une politique d'investissement importante. Nous pouvons noter le début de la transition énergétique de notre flotte de BOM. La déchetterie de Bertincourt sera finalisée au premier semestre 2020 et nous engagerons ensuite les travaux de celle d'Avesnes le Comte qui sera construite derrière le bâtiment ici dans lequel nous nous trouvons. Enfin nous continuons la remise aux normes du site Fleming notamment pour accueillir une nouvelle flotte. Ces investissements malgré la baisse de revenus sont permis

grâce aux efforts entrepris en 2019 sur les dépenses de fonctionnement. Ces efforts ont porté leurs fruits et nous nous engageons à les poursuivre en 2020 afin de remplir les objectifs.

Dans la présentation des grandes masses je n'évoquerais que les dépenses réelles qui auront un impact sur la trésorerie du SMAV.

En ce qui concerne les dépenses prévisionnelles principales de fonctionnement, elles se répartissent ainsi :

- charges à caractère général 11 412 229,58 € soit 50,25 % en comparaison avec sa légère baisse de 3,71 % ;
- charges de personnel 10 900 000 € soit 47,99%, - 6 86 % ;
- autres charges de gestion courantes 70 000 € ce qui représente - 23 % ;
- charges financières 315 323 € soit - 6,66 % ;
- charges exceptionnelles 14 072 € là c'est une augmentation de 0,51 % ;

soit sur la masse une baisse de 5,36 %.

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement couvrent les dépenses comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire. Nous avons été prudent sur les recettes matières notamment sur les papiers et sur le soutien de l'éco-organisme des emballages Citeo. Nous devons notamment prévoir la chute des cours. Baisse de 1 € entre le CA 2018 et le BP 2020.

Recettes de fonctionnement :

- atténuation de charges 402 000 € qui en baisse de 5,43 % ;
- produit des services 13 M € soit - 5,5 % ;
- dotation 10 847 650 € à l'équilibre ;
- produits exceptionnels 202 742,72 €, - 93 % c'est la TVA;

En ce qui concerne les dépenses réelles d'investissement nous prévoyons en 2020 :

- 2 028 000,80 € de remboursement de capital ;
- 90 000 € de serveurs informatiques et de logiciels ;
- 750 000 € pour la déchetterie d'Avesnes ;
- 1 050 000 € pour l'achat de BOM GNV ;
- 750 000 € pour les travaux de réaménagement du site Fleming ;
- 200 000 € pour les conteneurs roulants, les PAV et autres collecteurs ;
- 425 920 € pour la déchetterie de Bertincourt.

Pour couvrir une partie des investissements nouveaux nous prévoyons deux emprunts : un de 1 050 000€ pour une durée de 5 ans pour le financement des BOM, l'autre de 1 500 000€ pour une durée de 15 ans pour les grands équipements (la déchetterie d'Avesnes-le-Comte, et le site Fleming).

Le budget 2020 du SMAV doit être un budget tourné vers l'avenir avec l'étude d'optimisation de la gestion des déchets en cours et malgré un contexte social difficile. Le budget présenté malgré les contraintes citées est à l'équilibre et sincère.

Monsieur Thierry SPAS : Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée. Je vous remercie.

➤ 2020-02-05 Tarifs 2020

Monsieur Thierry SPAS : Nous passons à la délibération numéro 5. Il s'agit donc de fixer les tarifs pour l'année 2020

Nous proposons quelques modifications suivantes par rapport à 2019. Une augmentation d'1€ par habitant pour la Communauté de Communes des campagnes de l'Artois afin de prendre en charge les nouvelles dépenses liées aux accès aux déchetteries de Pas-en-Artois et de St-Pol-sur-Ternois ; l'augmentation contractuelle des tarifs des contrats de collecte des déchets industriels banal (DICB) d'un peu moins de 5%.

Une augmentation de 1 € par tonne du prix de vente du compost qui actuellement est à un prix excessivement bas. Bien évidemment, une dégressivité est appliquée en fonction des volumes.

Monsieur Arnaud DUCATEZ rappelle qu'il avait été évoqué par le passé de le vendre aux enchères et précise que la production est vendue quasiment deux ans avant.

Monsieur Damien BRICOUT précise quant à lui que le compost est de très bonne qualité et pourrait être certifié "Bio".

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée. Je vous remercie.

➤ 2020-02-06 Frais de représentation du Directeur Général des Services

Monsieur Thierry SPAS : La délibération 6 concerne le remboursement de frais aux DGS lorsqu'il est en déplacement par exemple au Congrès AMORCE. Il est proposé d'inscrire 2 000 € pour l'exercice budgétaire 2020.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée. Je vous remercie.

➤ 2020-02-07 Tableau des effectifs 2019

Monsieur Thierry SPAS : Il appartient à l'organe délibérant du Syndicat Mixte Artois Valorisation, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents et non permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Les tableaux présentés ci-après reprennent les effectifs du personnel du SMAV en tenant compte des mouvements intervenus à ce jour.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

➤ 2020-02-08 COS CUA / SMAV - Convention d'objectifs et de moyens 2020

Monsieur Thierry SPAS : Il s'agit de la délibération annuelle que nous passons avec le COS.

Il vous est aujourd'hui demandé de bien vouloir attribuer au C.O.S., au titre de l'année 2020, une subvention d'un montant de 95 945,69 €

La participation financière du SMAV est attachée aux objectifs particuliers suivants que l'association s'engage à réaliser précisément en 2020 :

- 1) améliorer le sort moral et matériel des agents et de leur famille selon les modalités fixées par le Conseil d'Administration
- 2) étudier, organiser et réaliser toutes dispositions de nature à apporter des avantages sociaux collectifs ou individuels aux adhérents et à leur famille ;
- 3) contribuer par tous moyens appropriés, à la création et au développement d'œuvres sociales en faveur des adhérents intéressés et assurer la gestion de ces œuvres.

Madame Sylvie GORIN précise que le montant n'est pas définitif car nous avons un agent qui va bénéficier d'un berceau en crèche.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée. Je vous remercie.

➤ 2020-02-09 Prise en charge de frais d'obsèques et versement anticipé d'un capital décès

Monsieur Thierry SPAS : La délibération n°9 concerne le versement du capital décès à la famille de Monsieur Jérôme MARCASSIN qui s'est suicidé le 9 janvier dernier dans la salle de réunion du Centre de tri des emballages ménagers situé à Saint-Laurent-Blangy.

Pour tous les fonctionnaires en activité affiliés à la CNRACL, le capital décès est à la charge de la collectivité employeur, qui se fera rembourser de celui-ci auprès de son éventuel assureur. Le capital décès est versé aux ayants droit du fonctionnaire décédé.

En raison de l'enquête de police en cours et des dispositions du Code de procédure pénale qui ne permettent pas de recueillir le procès-verbal nécessaire au versement du capital décès à la famille, j'ai souhaité que ledit capital soit versé par anticipation.

Le décès de Monsieur Jérôme MARCASSIN ayant été reconnu comme un accident de service, le capital décès est égal à douze fois le montant du dernier traitement indiciaire brut mensuel perçu auquel s'ajoute des éventuelles majorations.

En cas d'accident ou de maladie suivi de mort, les frais funéraires sont pris en charge par la collectivité employeur, dans la limite des frais exposés, et sans que leur montant puisse excéder le maximum fixé par la réglementation prévue en matière d'accident de travail. Ce maximum est fixé à 1/24^e du montant annuel de la sécurité sociale soit 1 714 € pour l'année 2020.

Cependant, le montant rappelé ci-dessus est insuffisant au regard des frais funéraires que les ayants-droit de Monsieur Jérôme MARCASSIN doivent assumer. Afin de montrer notre soutien à la famille, j'ai souhaité en accord avec les membres du Bureau qu'une prise en charge de la totalité des frais funéraires soit autorisée par la Conseil Syndical.

Mesdames Emmanuelle LAPOUILLE-FLAJOLET et Sylvie GORIN rappelle que par l'intermédiaire du COS, le CNAS versera également une indemnité.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée. Je vous remercie.

➤ 2020-02-10 Renouvellement de la convention avec l'éco-organisme Eco-TLC

Monsieur Thierry SPAS : *La délibération n°10 concerne la signature d'une nouvelle convention avec l'éco-organisme Eco-TLC pour la collecte et le traitement gratuit des textiles, linges de maisons et chaussures (TLC).*

Ces soutiens s'élèveront forfaitairement à 0,10 € par habitant sous réserve que sur le périmètre du Syndicat il y ait au moins un point d'apport volontaire de vêtements pour 2 000 habitants et que le plan de communication inclue les textiles.

Pour continuer à bénéficier des aides à la communication, il convient aujourd'hui de renouveler cette convention pour une durée de trois (3) ans.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

➤ 2020-02-11 Création de postes

Monsieur Thierry SPAS : *Il nous appartient de fixer les effectifs des emplois permanents et non permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.*

Je vous propose d'autoriser la création des postes mentionnés dans le tableau qui vous est joint.

Monsieur Alain CAYET demande si cela correspond à la création d'un nouveau service ?

Madame Sylvie GORIN explique que cela concerne les agents placés au tableau des avancements de grades auprès de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion du Pas-de-Calais.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

La séance est levée à 19h00.